Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur un protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant les droits à l'éducation de la petite enfance, à l'enseignement préprimaire gratuit et à l'enseignement secondaire gratuit

GUIDE DU FACILITATEUR POUR LES CONSULTATIONS AVEC LES ENFANTS

Ce guide a été élaboré à l'intention des animateurs qui souhaitent aider les enfants à partager leurs opinions afin de préparer la première session du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'élaborer un protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant les droits à l'éducation de la petite enfance, à l'enseignement préprimaire gratuit et à l'enseignement secondaire gratuit. Il est destiné aux organisations qui connaissent déjà les droits de l'enfant et le droit à l'éducation et qui soutiennent des activités avec des enfants dans ces domaines. Les adultes et les enfants peuvent organiser et diriger les groupes de discussion, ensemble ou séparément. Ce guide a été élaboré par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), également connu sous le nom de Bureau des droits de l'homme des Nations unies.

I. Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur un protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant les droits à l'éducation de la petite enfance, à l'enseignement préprimaire gratuit et à l'enseignement secondaire gratuit 1

II. Planification des consultations d'enfants 4

III. Faciliter les consultations avec les enfants 6

ANNEXE 1 : Modèle de documentation pour les consultations avec les enfants 10

I. Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur un protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant les droits à l'éducation de la petite enfance, à l'enseignement préprimaire gratuit et à l'enseignement secondaire gratuit

A. Qu'est-ce que les Nations Unies et le Conseil des droits de l'homme et qui est le Haut-Commissaire aux droits de l'homme ?

Les Nations Unies sont une organisation internationale fondée en 1945. Actuellement composée de 193 États membres, l'ONU et son travail sont guidés par les objectifs et les principes contenus dans sa Charte fondatrice. Les Nations Unies ont évolué au fil des ans pour s'adapter à un monde en pleine mutation. Mais une chose est restée inchangée : elle demeure le seul endroit au monde où toutes les nations peuvent se réunir, discuter de

problèmes communs et trouver des solutions partagées qui profitent à l'ensemble de l'humanité.

Le Conseil des droits de l'homme est un organe intergouvernemental du système des Nations Unies composé de 47 États responsables de la promotion et de la protection de tous les droits de l'homme dans le monde. Il a la capacité de discuter de toutes les questions et situations thématiques relatives aux droits de l'homme qui requièrent son attention tout au long de l'année. Il se réunit au Bureau des Nations unies à Genève.

Le Haut-Commissaire aux droits de l'homme est le principal responsable des droits de l'homme au sein des Nations Unies. Son bureau est la principale entité des Nations unies dans le domaine des droits de l'homme, avec un mandat unique pour promouvoir et protéger tous les droits de l'homme pour tous les peuples.

B. Qu'est-ce que le groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'élaborer un protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant les droits à l'éducation de la petite enfance, à l'enseignement préprimaire gratuit et à l'enseignement secondaire gratuit ?

Le 10 juillet 2024, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution n°56/5, par laquelle il a décidé de créer un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée du Conseil des droits de l'homme chargé d'étudier la possibilité d'élaborer et de lui soumettre un projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant dans le but de :

- D'établir expressément que le droit à l'éducation inclut l'éducation et la protection de la petite enfance ;
- De déclarer expressément qu'en vue de réaliser le droit à l'éducation, les États doivent:
    - Rendre l'enseignement préprimaire public gratuit pour tous, en commençant par une année au moins ;
    - Rendre l'enseignement secondaire public gratuit pour tous ;
- De rappeler que les États doivent promouvoir et encourager la coopération internationale dans le domaine de l'éducation ;
- D'envisager l'adoption d'une disposition qui permettrait aux États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant d'intégrer toutes les informations relatives à l'exécution des obligations qui leur incombent au titre du protocole facultatif dans les rapports qu'ils soumettent en application de l'article 44 de la Convention, éliminant ainsi la nécessité de soumettre un rapport initial ou d'autres rapports distincts.

La première session du groupe de travail intergouvernemental (IGWG) aura lieu en septembre 2025. Afin de préparer la première session et la documentation de base, le Bureau des droits de l'homme des Nations unies a lancé un appel à contributions sur les thèmes clés liés au mandat du groupe de travail intergouvernemental : **les obstacles à l'enseignement préprimaire et secondaire public gratuit pour tous** en droit, en politique et en pratique et **leur impact sur les droits de l'enfant**; des exemples de **mécanismes financiers novateurs et durables** pour soutenir l'enseignement préprimaire et secondaire public gratuit pour tous les enfants ; et **des exemples de pays** où l'enseignement préprimaire et secondaire public est disponible gratuitement pour tous les enfants. L'appel a été partagé avec les États et d'autres parties prenantes clés, telles que les agences des Nations Unies concernées, les

institutions nationales des droits de l'homme, les institutions indépendantes de défense des droits de l'enfant et la société civile. Pour plus d'informations, voir l'appel à contributions sur le site web du HCDH.

C. Comment et quand les enfants peuvent-ils contribuer ?

Les enfants, en tant que détenteurs de droits et experts de leur propre vie, peuvent s'impliquer et donner leur avis sur ce sujet important. S'ils le souhaitent et s'ils se sentent en sécurité et à l'aise pour le faire, ils peuvent partager leur point de vue de deux manières :

- Par courrier électronique en réponse directe à « l'appel à contributions » du Bureau des droits de l'homme des Nations unies. **(Date limite pour les contributions des enfants : 8 juin 2025)**. Un appel à contributions adapté aux enfants a également été publié par le Bureau des droits de l'homme des Nations unies afin de garantir leur participation significative à ce processus, en soulignant l'importance d'écouter les opinions des enfants sur des sujets qui les concernent directement. Vous pouvez accéder à l'appel à contribution adapté aux enfants en anglais, en français et en espagnol.
- En participant aux consultations organisées par les organisations partenaires de la société civile entre avril et juin 2025, conformément au présent guide. Dans ce cas, les organisateurs de la consultation prépareront un rapport de synthèse contenant les avis et réflexions des enfants. Vous pouvez toujours faire savoir aux participants aux consultations qu'ils peuvent également envoyer leur avis directement en utilisant la première option.

D. Pourquoi les enfants devraient-ils participer à cette activité ?

- Le Conseil des droits de l'homme a souligné l'importance d'une participation significative des enfants à ce processus, dans le respect de l'éthique, de la sécurité et de l'inclusion. Il a également demandé que les enfants aient la possibilité d'exprimer leur point de vue sur le sujet et le contenu du protocole facultatif proposé.
- Il est important d'entendre directement les opinions, les expériences et les recommandations des enfants.
- Cela permet de promouvoir et de faire progresser les droits de l'enfant à l'ONU.
- Cela encourage la prise en compte et l'écoute des opinions des enfants par les décideurs de l'ONU, y compris les gouvernements.
- Cela donne aux enfants les moyens d'en savoir plus sur le travail de l'ONU et de défendre les droits de l'homme.

E. Retour d'information aux enfants

- Le secrétariat du groupe de travail compilera une section consacrée aux opinions des enfants, sur la base de leurs contributions.
- Une version résumée et adaptée aux enfants du rapport d'activité du groupe de travail, qui sera discuté au Conseil des droits de l'homme des Nations unies à Genève, en Suisse, lors de sa 62e session en juin-juillet 2026. Vous serez encouragés à diffuser largement ces documents auprès des enfants et de vos partenaires.

II. Planification des consultations d'enfants

A. Préparations

- ✓ Tout d'abord, **considérez la taille du groupe** en fonction de différents facteurs tels que le nombre d'animateurs, le lieu et les besoins particuliers des enfants participants. En tout état de cause, un groupe de 10 à 15 enfants est généralement gérable pour de telles consultations, tout en gardant à l'esprit qu'une taille plus réduite peut être nécessaire en raison de la sensibilité potentielle du sujet.
- ✓ **Identifiez les enfants qui participeront** et s'assurer qu'ils le feront de leur plein gré. Il est recommandé que ces enfants soient déjà liés à des groupes/réseaux existants qui ont travaillé sur les droits de l'enfant et/ou l'éducation. Il s'agit d'une occasion importante de **promouvoir l'inclusivité et la diversité**, en mobilisant des enfants issus du plus grand nombre possible de groupes et de réseaux intéressés et en veillant à ce que les voix des enfants les plus marginalisés soient entendues. Cela signifie également que vous devez être conscient de toute situation de vulnérabilité dans laquelle les participants pourraient se trouver et adapter le cadre et l'environnement des consultations afin de garantir leur participation significative.
- ✓ **Appliquez toutes les mesures de protection de l'enfance nécessaires, notamment en s'assurant que les enfants et les parents/responsables ont donné leur consentement** (pour toutes les informations sur la protection de l'enfance, voir ci-dessous) et en désignant un point focal pour la protection de l'enfance.
- ✓ **Organisez la logistique de la consultation.** Elle peut se dérouler en ligne ou en personne. Par exemple, trouvez un espace sûr, prévoyez des rafraîchissements et veillez à ce que du matériel pour écrire soit disponible pour que les enfants puissent prendre ou enregistrer des notes s'ils le souhaitent.
- ✓ **Prenez des dispositions** pour que les enfants arrivent et repartent du lieu à l'heure prévue. Veillez à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour garantir la participation de tous les enfants en toute sécurité.
- ✓ **Désignez un animateur** et s'assurer qu'il connaît bien l'objectif des consultations et les questions à débattre.
- ✓ **Identifiez un documentaliste** et lui préparer les questions à débattre et les modèles de rapport.
- ✓ Organisez **l'interprétation** pendant la session, si nécessaire, et organiser **la traduction** du rapport dans l'une des langues de travail du bureau des droits de l'homme des Nations Unies : anglais, français ou espagnol.

B. Protection des enfants

Toutes les organisations qui organisent ou soutiennent des consultations d'enfants sont censées suivre leurs protocoles de protection de l'enfance ou peuvent décider d'adhérer à la politique et à la procédure de protection de l'enfance de Child Rights Connect (version adaptée aux enfants ici). Néanmoins, il est fortement recommandé de préparer une évaluation des risques et de désigner un point focal pour la sauvegarde des enfants, qui sera présenté aux enfants au début de la consultation et sera disponible pendant et après la consultation. Le point focal pour la protection de l'enfance doit travailler en étroite collaboration avec le(s) facilitateur(s) afin de prévenir et d'atténuer les risques et de réagir aux préoccupations et incidents liés à la protection de l'enfance.

Si votre groupe de discussion se déroule **en ligne**, prenez le temps de vous assurer que vous utilisez une plateforme sécurisée et mettez en place toutes les mesures possibles pour protéger et sécuriser l'espace. Par exemple, assurez-vous qu'il existe un mot de passe pour entrer dans l'espace et désactivez la fonction de chat entre les participants.

Les animateurs et autres participants adultes doivent toujours traiter les enfants avec respect et veiller à ce qu'ils ne soient pas invités à faire des commentaires sur des sujets inappropriés à leur âge ou à divulguer des informations personnelles sensibles ou toute autre information susceptible de les mettre en danger. Même si les questions ne demandent pas aux enfants de révéler des abus, la discussion peut amener certains enfants à dire qu'ils ont été victimes d'abus ou qu'ils ont été impliqués dans un comportement criminel ou qu'ils en ont fait l'objet. Les animateurs et les points focaux pour la sauvegarde des enfants doivent prévoir la manière dont ces questions seront traitées au moment où elles seront révélées, mais aussi par la suite, en termes de nécessité ou d'obligation d'escalade ou de suivi. Les enfants doivent savoir qu'un soutien est disponible et qu'ils peuvent y accéder par l'intermédiaire du point focal pour la protection de l'enfance.

C. Conditions de base pour la participation des enfants

Il est important de connaître et d'appliquer les 9 conditions de base de la participation des enfants définies par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Voici un lien vers les critères de base. Une version adaptée aux enfants est disponible ici :

1. ***Pouvoir accéder** à des informations sur le droit de l'enfant participant d'être écouté et de voir ses opinions prises en compte.*
2. *Les enfants ont **le choix de participer** et peuvent décider de ne pas le faire à tout moment.*
3. *Les adultes doivent **respecter** les opinions et les idées des enfants.*
4. *Les activités seront **intéressantes et familières** à la vie de l'enfant, et les enfants participants auront la possibilité d'aborder les questions qui leur tiennent à cœur.*
5. *Des **préparatifs** doivent être effectués pour que tous les enfants se sentent heureux de participer aux activités, dans des **espaces confortables et conviviaux**.*
6. *Les activités doivent être **ouvertes à tous les enfants** de toutes les communautés et de tous les milieux, y compris les enfants handicapés.*
7. *Les **adultes seront préparés** aux différentes activités afin que tous les enfants se sentent à l'aise, soutenus et écoutés.*
8. *Les enfants doivent **être en sécurité** et savoir à qui s'adresser s'ils ne se sentent pas en sécurité.*
9. *Les enfants doivent **être informés** de la manière dont les adultes ont tenu compte de leurs opinions et avoir la possibilité de donner leur avis sur les résultats de ce projet et des activités.*

D. Le consentement éclairé

Assurez-vous d'obtenir **le consentement éclairé** des enfants pour leur participation à la consultation, ainsi que celui de leurs parents/responsables légaux. Il s'agit de partager avec les enfants et leurs parents/responsables légaux des informations appropriées sur ce qui se passe et pourquoi, comment ils peuvent participer, comment leurs opinions seront prises en compte, et quel type de suivi et de retour d'information il y aura. Les enfants doivent pouvoir

donner leur consentement de différentes manières : verbalement (par enregistrement audio), par l'empreinte de leur pouce, en écrivant leur nom ou en apposant leur signature. Il est recommandé d'utiliser des formulaires de consentement écrits, conformément à la législation nationale du pays où la consultation a lieu et dans une langue que les parents/responsables légaux peuvent lire et comprendre.

Vous pouvez utiliser ces exemplaires du formulaire de consentement: ANG, FR, ESP

III. Faciliter les consultations avec les enfants

A. INTRODUIRE

- ✓ Accueillez les participants et remerciez-les d'être venus.
- ✓ Brisez la glace pour que les enfants se sentent à l'aise avec vous et apprennent à se connaître un peu avant de commencer.
- ✓ Expliquez pourquoi les consultations ont lieu et sur quoi elles porteront, en mentionnant en particulier le cadre, le groupe de travail intergouvernemental et son objectif, ainsi que le calendrier. Expliquez au moins le rôle des Nations Unies et mentionnez qu'il existe de nombreux organes et comités différents au sein des Nations Unies qui travaillent sur les droits de l'homme. Si vous le souhaitez, vous pouvez utiliser la brochure adaptée aux enfants élaborée par Child Rights Connect pour parler du rôle du Haut-Commissaire (en ANGLAIS, FRANÇAIS et ESPAÑOL).
- ✓ Veillez à bien définir les attentes, en particulier si vous consultez des enfants en situation de vulnérabilité.
- ✓ Si le groupe n'est pas familiarisé avec le concept des droits de l'enfant, vous devez commencer la consultation par cela, organiser une réunion préparatoire ou partager des ressources à l'avance. Vous pouvez présenter les droits de l'enfant en même temps que la Convention relative aux droits de l'enfant en utilisant sa version adaptée aux enfants. Cette version adaptée aux enfants est disponible en plusieurs langues et formats. Vous pouvez même télécharger les cartes de droits une par une et les utiliser pendant les consultations.
- ✓ Expliquez ce que sont les droits de l'enfant, en particulier le droit à l'éducation, et l'importance des expériences des participants, des recommandations de changement et des idées qu'ils partagent. Vous pouvez utiliser la fiche d'information adaptée aux enfants (ci-jointe).
- ✓ Clarifiez la confidentialité. Expliquez que des notes seront prises pendant les discussions, mais qu'elles ne serviront qu'à alimenter le processus et ne seront communiquées à personne d'autre. Il est important de mentionner que les citations et les idées notées ne seront pas liées à des noms, de sorte que personne ne puisse identifier ultérieurement ce qui a été dit par qui lors des consultations. Si nécessaire, vous pouvez également rassurer les participants en leur disant que même le fait qu'ils aient participé à la consultation ne sera communiqué à personne.
- ✓ Fixez / convenez des règles de base pour la session et présentez le point focal pour la sauvegarde des enfants. Expliquez que leur participation est volontaire, que tout enfant peut se retirer à tout moment ou décider de ne pas répondre à une question s'il ne le souhaite pas. Vous pouvez également souligner que l'objectif de cette consultation n'est pas de partager des histoires personnelles - peut-être aurez-vous

besoin de le rappeler au cours de la session - mais de réfléchir ensemble à la situation des enfants et à leurs droits humains.

B. QUESTIONS POUR LA DISCUSSION

Commencez la discussion en expliquant aux enfants que vous allez suivre les principales questions soulevées dans la résolution du Conseil des droits de l'homme : **l'éducation et la protection de la petite enfance**, **l'enseignement préprimaire et secondaire public et gratuit pour tous**, **l'impact de ces questions sur les droits de l'enfant et les solutions**. De cette façon, la structure de la consultation est claire et les participants savent qu'il y aura un moment pour parler de toutes ces questions. Selon la situation, vous pouvez recueillir leurs idées à l'aide d'une grande feuille de papier, d'un tableau blanc ou de notes autocollantes, par exemple. Vous pouvez adapter les méthodes à votre convenance.

Les questions sont les suivantes et sont conformes à la fiche d'information adaptée aux enfants, que vous pouvez également utiliser pendant les consultations :

1.) **Niveau d'éducation**
   a) Est-ce que tu fréquentes un établissement d'enseignement préprimaire (par exemple, un jardin d'enfants, une crèche, une école maternelle ou un établissement similaire) ?
   b) Est-ce que tu fréquentes un établissement d'enseignement primaire ?
   c) Est-ce que tu fréquentes un établissement d'enseignement secondaire ?

2.) **Explorer les problèmes : Qu'est-ce qui fait que les enfants ont des difficultés à fréquenter l'enseignement préprimaire et comment cela les affecte-t-il ?**
   - *Encouragez les enfants à réfléchir aux obstacles qu'ils rencontrent dans leur communauté ou leur pays pour accéder à l'enseignement préprimaire public (frais de scolarité, argent pour les transports publics, etc.) et à l'impact que cela a sur leurs droits humains.*

3.) **Explorer les problèmes : Qu'est-ce qui fait que les enfants ont des difficultés à fréquenter l'école secondaire et comment cela les affecte-t-il ?**
   - *Encouragez les enfants à réfléchir aux obstacles qu'ils rencontrent dans leur communauté ou leur pays pour accéder à l'enseignement secondaire public (frais de scolarité, argent pour les transports publics ou les fournitures scolaires, nécessité de gagner de l'argent et pas de temps pour l'école, etc.) et à l'impact que cela a sur leurs droits humains*

4.) **Explorer les problèmes : Certains enfants ont-ils plus de difficultés à fréquenter l'enseignement préprimaire et secondaire public que d'autres ?**
   - *Encouragez les participants à se demander si certains enfants sont confrontés à des difficultés différentes ou plus importantes que d'autres.*

5.) **Améliorer les choses : Que devraient faire les gouvernements pour s'assurer que tous les enfants puissent suivre gratuitement l'enseignement préprimaire et secondaire public ?**
   - *Encouragez les enfants à réfléchir à ce qui, selon eux, contribuerait à améliorer la situation.*

Conseils pour le facilitateur:

- En termes de planification, vous pouvez préparer votre propre programme concernant le temps que vous prévoyez de consacrer à chaque question, ou vous pouvez simplement poursuivre les discussions et vous arrêter pour les pauses convenues avec le groupe au début de la consultation.
- Assurez les participants que ce n'est pas grave s'ils ne connaissent pas les réponses à ces questions. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ! Il est important de rappeler également qu'ils ne sont pas obligés de répondre à toutes les questions.
- Essayez d'encourager la discussion entre les participants et la participation active de tous. Incitez-les si nécessaire, mais essayez de ne pas donner de réponses.
- Si les enfants sont intéressés, vous pouvez les encourager à s'exprimer de différentes manières, et pas seulement verbalement : il peut s'agir d'art, de logiciels numériques ou de toute autre méthode créative.
- Si vous pouvez l'organiser, vous pouvez retourner dans le groupe avec le rapport des consultations pour le vérifier et le finaliser ensemble.

C. CLÔTURE ET PROCHAINES ÉTAPES

✓ A la fin de la discussion, remerciez tous les participants pour leurs précieuses contributions.

✓ Demandez aux enfants leur avis sur la session. Qu'est-ce qui s'est bien passé? Qu'est-ce qui s'est moins bien passé? D'autres commentaires?

✓ Rappelez-leur que leurs points de vue contribueront à la préparation de la première session du groupe de travail intergouvernemental et aux discussions de septembre 2025 sur la manière de procéder concernant un éventuel projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant sur les droits à l'éducation de la petite enfance, à l'enseignement préprimaire gratuit et à l'enseignement secondaire gratuit.

✓ Un document compilant les opinions des enfants sera préparé et publié sur la page web de la 1ère session du GTIG avant la session de septembre 2025. Il y aura également un rapport d'avancement pour les adultes et un résumé de ce rapport pour les enfants. Ces derniers devraient pouvoir consulter ces documents en juin-juillet 2026.

✓ Selon la manière dont vous interagissez avec ce groupe, vous pouvez prévoir comment vous les informerez de la publication des documents. Assurer un suivi est important, si vous ne travaillez pas régulièrement avec les enfants participant aux consultations, vous pouvez toujours les renvoyer au site web du HCDH.

D. RAPPORTS

✓ Veillez à ce que le documentaliste enregistre ce que les enfants disent au cours de la session, en utilisant le modèle de documentation figurant à l'annexe 1.

✓ Si le documentaliste n'a pas utilisé ce modèle pendant la session, veillez à ce que les notes soient enregistrées dans ce format dès que possible.

✓ N'oubliez pas de noter les citations importantes. Pour chaque citation, veuillez indiquer l'âge, le sexe et la nationalité de l'enfant, si possible.

✓ Veuillez noter le nombre de participants, leur sexe et toute autre information importante demandée dans le formulaire de rapport. Veuillez éviter de communiquer les noms ou

toute autre donnée personnelle concernant les enfants qui pourrait les rendre identifiables.

E. PARTAGER

- Veuillez envoyer toutes les informations collectées avant **le 8 juin 2025** à : ohchr-children@un.org

Si vous avez des questions, veuillez contacter :

- Helen Griffiths, Responsable des droits humains, HCDH / Bureau des droits de l'homme des Nations unies: helen.griffiths@un.org, cc. ohchr-children@un.org.

Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur un protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant les droits à l'éducation de la petite enfance, à l'enseignement préprimaire gratuit et à l'enseignement secondaire gratuit

ANNEXE 1 : Modèle de documentation pour les consultations avec les enfants

Informations générales :

*** Pays :**

*** Date de la consultation :**

*** Lieu de la consultation :**

*** Nom du (des) facilitateur(s) :**

*** Nom du (des) documentaliste(s) :**

*** Adresse électronique pour contacter le groupe :**

Enfants participants :

*** Nombre total d'enfants impliqués :**

*** Sexe des enfants participants : Féminin / Masculin / Autre**

*** Âge des enfants :**

*** Représentation :** *Veuillez noter toute autre information pertinente sur les enfants qui ont participé, y compris s'ils ont des vulnérabilités spécifiques et/ou s'ils sont exclus d'une manière ou d'une autre. Il peut s'agir, entre autres, de l'appartenance à une minorité ethnique, d'un handicap, d'une prise en charge alternative, d'une déscolarisation, d'enfants en mouvement, etc. Ces informations seront utiles pour comprendre la représentation de la consultation et pour identifier les éventuelles lacunes en matière d'inclusion et la manière d'y remédier.*

*** Sélection :** *Veuillez décrire comment les enfants ont été rassemblés et sélectionnés pour participer à cette activité. Font-ils partie d'un projet existent?*

Opinion des enfants:

1ERE QUESTION :

Niveau d'éducation:

- Est-ce que tu fréquentes un établissement d'enseignement préprimaire (par exemple, un jardin d'enfants, une crèche, une école maternelle ou un établissement similaire) ?
- Est-ce que tu fréquentes un établissement d'enseignement primaire ?
- Est-ce que tu fréquentes un établissement d'enseignement secondaire ?

Autres commentaires...

2ÈME QUESTION :

Explorer les problèmes:

- Qu'est-ce qui fait que les enfants ont des difficultés à fréquenter l'enseignement préprimaire et comment cela les affecte-t-il ?
  - *Encouragez les enfants à réfléchir aux obstacles qu'ils rencontrent dans leur communauté ou leur pays pour accéder à l'enseignement préprimaire public (frais de scolarité, argent pour les transports publics, etc.) et à l'impact que cela a sur leurs droits humains.*

Autres commentaires...

3EME QUESTION :

Explorer les problèmes :

- Qu'est-ce qui fait que les enfants ont des difficultés à fréquenter l'école secondaire et comment cela les affecte-t-il ?
  - *Encouragez les enfants à réfléchir aux obstacles qu'ils rencontrent dans leur communauté ou leur pays pour accéder à l'enseignement secondaire public (frais de scolarité, argent pour les transports publics ou les fournitures scolaires, nécessité de gagner de l'argent et pas de temps pour l'école, etc.) et à l'impact que cela a sur leurs droits humains*

Autres commentaires...

4ÈME QUESTION :

Explorer les problèmes :

- Certains enfants ont-ils plus de difficultés à fréquenter l'enseignement préprimaire et secondaire public que d'autres ?
  - *Encouragez les participants à se demander si certains enfants sont confrontés à des difficultés différentes ou plus importantes que d'autres.*

Autres commentaires...

5ÈME QUESTION :

Améliorer les choses :

- Que devraient faire les gouvernements pour s'assurer que tous les enfants puissent suivre gratuitement l'enseignement préprimaire et secondaire public ?
  - *Encouragez les enfants à réfléchir à ce qui, selon eux, contribuerait à améliorer la situation.*

Autres commentaires...

AUTRES COMMENTAIRES DES ENFANTS

Y-*a-t-il d'autres commentaires que les enfants souhaiteraient partager ?*

Retour:

RETOUR DES ENFANTS PARTICIPANTS : *Qu'est-ce qui a bien fonctionné ? Qu'est-ce qui pourrait être amélioré la prochaine fois ? Autres commentaires.*
RETOUR DES FACILITATEURS : *Qu'est-ce qui a bien fonctionné ? Qu'est-ce qui pourrait être amélioré la prochaine fois ? Autres commentaires.*